



<b>N° de la modification :</b>	<b>Date de la modification :</b>
4	Le 26 octobre 2022

<b>N° du dossier :</b>
ECFT-DOC-2022-1629
<b>Titre :</b>
Services d'accompagnement
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>
Le 10 novembre 2022 à 14 h (heure de Gatineau)

<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>	
<b>Commissaire aux élections fédérales</b> 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 <a href="mailto:proposition-proposal@elections.ca">proposition-proposal@elections.ca</a>	
<b>À l'attention de :</b>	<b>N° de tél.</b>
Francine Touchette	(873) 416-0811

## MODIFICATION D'OFFRE À COMMANDES

Par la présente, cette d'offre a commandes est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités d'offre à commandes restent les mêmes.

## **Partie 1. Interprétation**

- 1.1 Élections Canada, modifie par la présente conformément à la présente modification la Demande d'offre pour un Services d'accompagnement qui porte le numéro ECFT-DOC-2022-1629 datée du 29 septembre 2022 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2 Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **Partie 2. Questions et réponses**

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DOC et, par la présente, Élections Canada au nom du Commissaire répond comme suit :

### **2.1 Question No. 1**

Question:

Qu'entendez-vous par soumettre une offre pour les deux catégories (française et anglaise) en préparant « deux documents distincts »? En quoi cela diffère-t-il de la présentation d'une offre pour les services d'accompagnement en français et d'une autre offre pour les services d'accompagnement en anglais?

Réponse:

Deux propositions distinctes doivent être préparées, dont une pour chaque catégorie. Élections Canada compte avoir une équipe d'évaluation en français et une autre en anglais. C'est pourquoi il est nécessaire de soumettre une proposition en français et une proposition en anglais dans deux documents distincts.

### **2.2 Question No. 2**

Question:

De plus, pourriez-vous confirmer que pour chaque projet mentionné, la ressource proposée doit fournir autant de références que nécessaire pour répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoires? Car il faut satisfaire aux exigences minimales/maximales liées aux projets exécutés pour des clients correspondant à chaque critère C1, C2 et C3 (p. ex. avoir trois projets mentionnés qui renvoient au critère C2 et qui montrent clairement l'expérience d'accompagnement professionnel dans un

contexte gouvernemental ou dans une entreprise publique, et ce, au cours des cinq dernières années).

Réponse :

Chaque ressource proposée doit soumettre autant de projets exécutés pour des clients que nécessaire pour répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoires.

**2.3 Question No. 3**

Question :

Dans ce cas, chaque référence peut fournir un total maximal de 11 projets exécutés pour des clients (mais c'est peu probable, car pour gagner en efficacité, il vaut mieux utiliser un projet pour plusieurs critères).

« Il faut que les projets cités aient duré au moins six (6) mois pour la catégorie de ressources. Pour les projets plus longs, la durée sera divisée en tranches de six (6) mois, p. ex. un projet de 12 mois correspondant à deux (2) projets. Aucune valeur partielle ne sera accordée. »

Cela veut-il dire qu'en ce qui concerne les critères C1 et C2, les projets exécutés pour des clients ne peuvent représenter qu'un total de trois ans étant donné que le nombre maximal de projets pour chacun d'entre eux est de trois (3 x 6 mois = 1,5 an pour chaque projet), et qu'en ce qui concerne le critère C1, chaque ressource doit montrer qu'elle possède deux autres années d'expérience d'accompagnement pour des clients qui devraient correspondre à quatre projets?

Réponse :

**Il n'y a pas de durée maximale** pour les projets exécutés, mais ils doivent avoir une durée **minimale** de six (6) mois et avoir été réalisés au cours des cinq (5) dernières années.

**2.4 Question No. 4**

Question:

Section 8.0 - Services d'accompagnement individuel - Les participants en accompagnement reçoivent-ils ou recevront-ils une évaluation 360 ou autre pour déterminer leur niveau actuel de performance concernant les compétences clés en leadership ? Élections Canada a-t-il un outil d'évaluation privilégié?

Réponse:

Oui, une évaluation 360 ou équivalente peut être administrée au bénéficiaire en accompagnement pour établir son niveau de performance actuel concernant les compétences clés en leadership. Non, Élections Canada n'a pas actuellement d'outil d'évaluation privilégié.

**2.5 Question No. 5**

Question:

Le dernier paragraphe des critères d'évaluation techniques cotés se lit comme suit : "L'offrant doit clairement démontrer la description du projet en remplissant toutes les informations demandées à l'annexe B de la partie 7 - Référence client/Modèle de projet qui lui permet de répondre aux critères cotés."

L'annexe B de la partie 7 est le tableau des prix. Voulez-vous dire « Section B de la partie 8 - Modèle de référence de projet client » ?

Réponse :

Élections Canada confirme qu'il s'agit de l'annexe B de la partie 8 – Modèle de description d'un projet et d'un client

**2.6 Question No. 6**

Question:

Veuillez clarifier ce qui suit dans la partie 8 - section A

8. Il faut que les projets cités aient duré au moins six (6) mois pour la catégorie de ressources. Pour les projets plus longs, la durée sera divisée en tranches de six mois, p. ex. un projet de 12 mois correspondra à deux (2) projets. Aucune valeur partielle ne sera accordée. Les dates de début et de fin doivent toujours être mentionnées. Lorsque les équivalences de projets sont utilisées l'offrant doit clairement l'indiquer dans la grille d'évaluation. (Les équivalences de projets ne sont pas acceptées lorsque les critères d'évaluation exigent des projets différents.)

Cela signifie-t-il que chaque projet de chaque ressource identifiée doit durer au moins 6 mois, ou que chaque ressource doit démontrer une durée minimale de 6 mois dans tous les exemples de projets ? Par exemple, si la ressource a 20 ans d'expérience en coaching, peut-elle offrir un programme de coaching récent de 4 mois comme exemple de projet ?

Réponse:

Élections Canada confirme que chaque projet de chaque ressource identifiée doit être d'une durée minimale de six (6) mois.

### **Partie 3. Modifications**

#### **3.1 Modification dans le document de l'offre à commandes**

La demande d'offre à commandes est par la présente modifiée comme suit :

La demande d'offre à commandes est par la présente modifiée en ajoutant la partie 7 – Annexe E – Attestation du juste prix (le 26 octobre 2022).

## Annexe E - Attestation du juste prix

1. Je, soussigné(e), au nom de \_\_\_\_\_ **[INSÉRER LE NOM DU FOURNISSEUR]** (le « fournisseur ») atteste par la présente qu'en date de la présente attestation, le prix demandé à Élections Canada pour **les services d'accompagnement** :
- (a) n'est pas supérieur au plus bas prix facturé à quiconque, y compris au client le plus privilégié du fournisseur, pour une qualité et une quantité semblables de biens ou des services, ou des deux;
  - (b) n'inclut aucun profit dépassant celui qu'obtient normalement le fournisseur pour la vente de biens ou de services, ou des deux, de qualité et de quantité semblables,
  - (c) n'inclut aucune commission destinée à des vendeurs.
2. On trouvera, ci-joint, des indications montrant que le prix proposé correspond à une juste valeur, conformément à la présente attestation :
- a) copie d'une facture acquittée pour des biens ou des services semblables, en quantité et de qualité semblables, fournis à un autre client; ou
  - b) copie d'un contrat signé montrant la tarification de biens ou services semblables, en quantité et de qualité semblables; ou
  - c) copie d'un bordereau de paie confirmant le paiement par un autre client au fournisseur, correspondant aux tarifs ou montants spécifiés pour des biens ou des services semblables en quantité et de qualité semblables; ou
  - d) copie de la liste des prix publiée courante indiquant l'escompte en pourcentage offert à Élections Canada; ou
  - e) la ventilation du prix, montrant les prix de la main-d'œuvre direct, des matériaux directs, des articles achetés, des frais généraux d'ingénieur et d'atelier, les frais généraux administratifs, le transport, etc., et le profit;
  - f) autre :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. La personne soussignée déclare reconnaître qu'Élections Canada se fie à la présente attestation pour attribuer le contrat. Si une vérification effectuée par Élections Canada révèle que la présente attestation est fausse, qu'elle est été faite en connaissance de cause ou non, Élections Canada se réserve le droit de considérer tout contrat octroyé sur la foi de cette attestation comme étant en situation de défaut et de le résilier, conformément aux dispositions relatives au manquement de la part de l'entrepreneur.

En date de ce \_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_, 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées du témoin

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Titre en lettres moulées du représentant autorisé